



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 2 octobre 2023, à l'adoption du règlement suivant :

- règlement n° 329-2023 intitulé : *Règlement relatif à l'autorisation d'ordonner un arrêt des travaux et de délivrer des constats d'infraction.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 3 octobre 2023.

---

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier